



Responsabilité syndic vis a vis employé d'immeuble...

Par **jpluzeau**, le **03/06/2008** à **23:08**

Bonjour,

Nous sommes une petite copropriété. Nous avons un employé d'immeuble avec un contrat de 35 heures par mois (depuis de nombreuses années): ménage une fois par semaine - trois cages d'escalier, deux de trois étages, une de deux étages ; sortie des poubelles trois fois par semaine. Tous les habitants de la résidence ont constaté que moins de 15 heures sont effectivement réalisées. Le syndic affirme que c'est une pratique habituelle et que nous ne pouvons rien faire...

Quels sont les recours envisageables ?

Merci pour vos conseils....